



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement**

Schoelcher, 2020

Service Eau Paysage Biodiversité
Unité Biodiversité Nature Paysage
Affaire suivie par : Sabrina MUNIER
Tél : 05 96 59 59 51
Courriel : sabrina.munier@developpement-durable.gouv.fr

ACROPORA CERVICORNIS

Fiche d'identification



1. Description

| | |
|-----------|--------------------|
| Règne : | Animalia |
| Phylum : | Cnidaria |
| Classe : | Anthozoa |
| Ordre : | Scleractinia |
| Famille : | Acroporidae |
| Genre : | Acropora |
| Espèce : | <i>cervicornis</i> |

Acropora cervicornis est un scléactiniaire hermatypique branchu dont l'apparence générale extérieure de la colonie évoque les andouillers de Cervidés (cette ressemblance est à l'origine du nom de l'espèce).

Les branches, grêles et de section circulaire, comprennent plusieurs ramifications conférant une certaine fragilité à l'ensemble de la structure (Illustration 1). De couleur claire (blanc crème à jaune), chaque branche possède des calices rugueux et saillants, en forme de cylindre, et se termine par un calice blanc tubulaire caractéristique (Illustration 2). Les plus grandes colonies peuvent atteindre une envergure de 2 mètres.



Illustration 1: Colonie d'*Acropora cervicornis* (Crédit photo : Sabrina MUNIER)



Illustration 2: Détails d'une branche d'*Acropora cervicornis* (Crédit photo : Sabrina MUNIER)

2. Habitat et répartition

Acropora cervicornis est une espèce récifale d'eaux peu profondes (0 - 30 mètres). La limite supérieure de répartition est définie par l'hydrodynamisme en raison de la fragilité structurelle de la colonie. La limite inférieure est, quant à elle, fixée par la turbidité des eaux limitant l'activité photosynthétique des zooxanthelles symbiotiques. Ces espèces formaient jusqu'aux années 80 des

grands massifs monospécifiques sur les récifs présentant des conditions favorables à leur développement. Leur aire de répartition biogéographique s'étend de la Floride au Vénézuéla (Illustration 4).

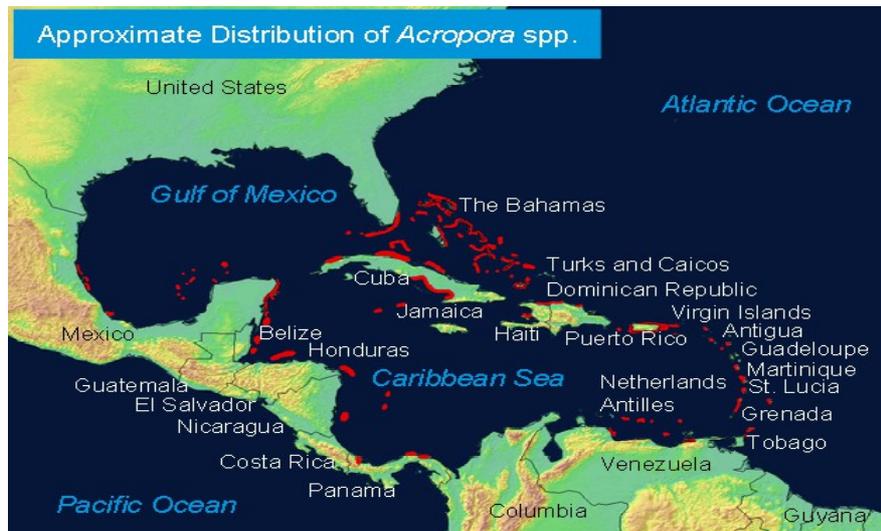


Illustration 3: Aire de distribution d'*Acropora cervicornis* et *palmata* (Source : NOAA)

3. Reproduction

Le mode de reproduction dominant est asexué, par fragmentation (casse physique subie par la colonie) et développement de nouvelles colonies lorsque les conditions sont favorables à la reprise des boutures. La reproduction sexuée, par émission massive de gamètes, a lieu une fois par an au mois d'août ou septembre.

Hermaphrodites, les colonies expulsent simultanément des millions de gamètes dans la colonne d'eau. La larve issue de la fécondation, appelée planula, dérive parmi le plancton pendant plusieurs jours avant de se fixer sur un substrat propice pour former une nouvelle colonie. Le taux de survie des planula étant très faible, le brassage génétique permis par la reproduction sexuée est par conséquent relativement faible au sein de l'espèce.

4. Alimentation et croissance

La plupart de l'énergie nécessaire au développement des polypes provient des produits de la photosynthèse, opérée par les algues symbiotiques (zooxanthelles). Les tentacules des polypes peuvent également capturer de petites proies parmi le zooplancton.

Ces espèces présentent la plus forte vitesse de croissance des hexacoralliaires de la région caraïbe (10 à 20 cm par an). Elles font partie des trois espèces les plus importantes en matière de bioconstruction récifale.

5. Rôles écologiques et socio-économiques

La complexité structurale de la colonie offre une zone de refuge de premier choix pour les juvéniles de poissons récifaux. Elle constitue également un habitat pour de nombreux invertébrés (crustacés, mollusques, etc.). La présence de colonies d'*Acropora spp.* sur un récif favorise donc la diversité d'habitat et par conséquent la biodiversité, la santé et la biomasse de l'écosystème. Sa forte vitesse de croissance lui confère par ailleurs un rôle majeur dans l'édification des récifs bioconstruits (développement de nouvelles plates-formes récifales et maintien des récifs existants). Ces différentes caractéristiques en font une espèce « clé de voûte » pour l'écosystème récifal.

D'un point de vue services écosystémiques, *Acropora spp.* jouent un rôle important dans la protection côtière, le tourisme balnéaire via la production de sable blanc corallien, les activités récréatives, touristiques ou non (plongée, snorkeling, etc), et les pêcheries artisanales.

6. Statuts et tendances des populations

Sur l'ensemble de son aire de répartition, il est estimé que plus de 80 % des populations ont disparu sur ces 30 dernières années (Aronson R. et al., 2008) .

Les menaces qui pèsent en général sur les récifs coralliens affectent également cette espèce : ouragans, pollution et en particulier eutrophisation, réchauffement des eaux, hypersédimentation, maladies bactériennes... La faible diversité génétique des populations rend ces espèces particulièrement vulnérables aux pressions s'exerçant à grande échelle (épizootie, changement de température, cyclones). L'extinction massive observée depuis les années 80 est principalement due à des maladies bactériennes, en particulier la maladie de la bande blanche (Gladfelter WB., 1982).

Acropora cervicornis est classée en danger critique d'extinction sur la liste rouge de l'IUCN et apparaît sur la liste américaine des espèces en danger (US Endangered Species Act). Elle fait l'objet de plusieurs programmes d'élevage dans la Caraïbe (Floride, Puerto Rico, Mexique, etc.) par bouturage, croissance dans des fermes extensives puis réintroduction sur les récifs (Illustration 5)



Illustration 4: Ferme de production de bouture d'*Acropora cervicornis* en Floride (Crédit photo : David Giliam / Nova southeastern University)

En France, l'arrêté du 25 avril 2017 fixant la liste des coraux protégés en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Martin et les modalités de leur protection confère un statut de protection fort à 16 espèces de scléactiniaires dont *Acropora cervicornis*. La mutilation, la destruction, l'enlèvement de spécimens dans le milieu naturel ainsi que le transport, le colportage, l'utilisation commerciale ou non, la détention, la mise en vente, la vente ou l'achat des spécimens prélevés dans le milieu naturel des territoires sont interdits.